



Déclaration liminaire de la FSU **lors du CTSD du 28 mars 2019**



Le projet de texte examiné hier en Conseil des ministres ne manquera pas d'accroître les inégalités, de dégrader les conditions de travail de l'ensemble des fonctionnaires et donc des enseignants. La loi Blanquer dite « loi pour une école de la confiance » n'est autre qu'une composante de ce dogme gouvernemental de casse des Services Publics appliqué au champ de l'Education Nationale.

L'ensemble des syndicats de la FSU s'opposeront par tous les moyens à la mise en œuvre de ces textes, mobilisant par tous les moyens d'action, dont la grève, l'ensemble des personnels comme c'était déjà le cas le 19 mars, comme ce sera le cas le 30 mars, le 4 avril ou encore le 9 mai. Nous ne laisserons pas détruire le bien commun que représentent les Services Publics.

C'est bien dans ce contexte que notre ministère impose de nouvelles modalités de mise en œuvre du mouvement intra départemental des professeurs des écoles.

Comment pourrait-on avoir confiance en un ministère qui considère que les contraintes liées à la mobilité des personnels sont à tel point identiques que l'on peut appliquer les mêmes règles dans le Var, les Hautes-Alpes, Paris intramuros ou en Guyane ???

Comment pourrait-on avoir confiance en un ministère qui nie le travail paritaire effectué dans chaque département depuis plus de 70 ans ???

Comment pourrait-on avoir confiance en un ministère qui navigue totalement à vue sur bien des points, dont le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, à tel point que les obligations techniques afférentes au nouveau module de gestion du mouvement sont distillées au compte-gouttes ???

Comment peut-on avoir confiance en un ministère qui démontre chaque jour qu'il relève plus des « Pieds-niquelés » que d'une véritable équipe ministérielle manquant de respect à l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants ou administratifs ???

Le 17 mars dernier, nous avons accepté de voir transformer un CTSD en groupe de travail au dernier moment.

Nous sommes pour le moins surpris de découvrir que bon nombre des propositions formulées ce jour là ont largement été balayées a posteriori. Si la suppression des bonifications pour enfants de moins de 18 ans, proposition sur laquelle le SE-UNSA, la CGT éducation comme le SNE-SNALC se sont alors abstenus, a bien été actée, le groupe de travail s'était unanimement prononcé sur la valeur de chaque bonification.

Jusqu'alors, la méthode départementale d'affectation manuelle garantissait à tous les participants équité et transparence. Ainsi, afin de garantir la présence du Service Public d'Education Nationale sur l'ensemble du territoire varois, les plus petits barèmes étaient affectés sur les postes non demandés. Ces affectations à titre provisoire étaient prononcées après l'appel particulier.

Là, le nouvel algorithme rompt totalement avec cette logique. Ainsi des collègues seront affectés bien plus loin de leurs vœux que les plus petits barèmes malgré un nombre de points supérieur. Le SNUipp-FSU vous demande de surseoir aux affectations à titre provisoire définies par l'algorithme et de convoquer un groupe de travail issu de la CAPD afin que les affectations à titre provisoire soient prononcées selon la méthode qui garantissait jusqu'alors équité et transparence.